



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 17/09/2020

### Membres présents :

M David BALLIEU (Proviseur)

Mme Karine SAKO (Directrice)

Mme Sylvie BOURGET (DAF)

Mme Delphine CASTRE (CPE)

Mme Maëlle LONGUEVILLE (représentante enseignants du second degré)

M Pierre MONBEIG (représentant enseignants du second degré)

Mme Fanny PIAROU (représentante suppléante enseignants du premier degré)

M Rémi SALOMON (représentant enseignants du premier degré)

Mme Peggy PIAT (parent élu au conseil d'établissement)

M Krishan KAPOOR (parent élu au Conseil d'Administration)

Mme Julie HELLEMANN (Membre - Conseil d'Administration)

Mme Alice COLES (Membre – Conseil d'Administration)

Mme Joan HADDAD (parent élu au conseil d'établissement, remplaçante Mme Foulon)

Mme Nathalie OCRAN (parent élu au du conseil d'établissement)

Secrétaire de séance : Sylvie BOURGET (DAF)

Monsieur BALLIEU remercie les membres du CE de leur présence et présente l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

1. Présentation du Protocole de réouverture du Lycée Français Jacques Prévert d'ACCRA.



<p>Proviseur</p>	<p>M. BALLIEU introduit la séance en rappelant l'élection des délégués de classe qui se déroulera du 28 septembre au 02 octobre 2020 ainsi que les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école et conseil d'établissement qui se dérouleront le 9 octobre 2020. M. BALLIEU sollicite l'approbation du conseil d'établissement concernant l'organisation de ces élections.</p> <p>En effet, les élections se dérouleraient par voie électronique via Pronote, ce qui garantit la sécurité des votes puisque chaque votant possède un mot de passe.</p> <p><b>Vote : Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>Présentation du Protocole de réouverture du LFA – Octobre 2020</b></p> <p>Pour rappel, la dernière allocution du Président Ghanéen préconise une rentrée scolaire en janvier 2021 sauf pour les classes à examens qui sont autorisées à reprendre les cours en présentiel afin de préparer leurs examens d'octobre à décembre 2020.</p> <p>Souligne que le calendrier scolaire français n'est pas semblable dans ses rythmes scolaires au calendrier Ghanéen.</p> <p>Aussi, le National Inspectorate Board (Education nationale Ghanéenne) a réuni les responsables des écoles privées au Ghana afin d'envisager une reprise anticipée des cours en présentiel au bénéfice des classes à examen, conditionnée à un protocole de réouverture agréé par cette instance.</p> <p>Ce plan de réouverture présente les conditions sanitaires visant la reprise des cours en présentiel à partir de début octobre 2020 pour les classes préparant au Diplôme National du Brevet (cycle 4 – 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) et au Baccalauréat (classes du cycle terminal du lycée – 1<sup>ère</sup> et Terminale).</p> <p>L'Ambassade de France transmet également ses préconisations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Protocole de réouverture : “ A la demande des autorités ghanéennes”</li><li>• A prévoir un test PCR possible pour tous les personnels et élèves avant réouverture du Lycée.</li><li>• Indiquer que le Lycée est en mesure de donner exceptionnellement un masque en cas d'oubli</li><li>• Les activités sportives seront proposées en accord avec celles préconisées par le gouvernement ghanéen.</li></ul> <p>Observation : demander aux parents une autorisation à tester leur enfant à tout moment si besoin est.</p>
------------------	--



aefe

Agence  
enseignement français  
à l'étranger

M. SALOMON	Question : Ce protocole sera-t-il communiqué aux parents ?
Proviseur	Le protocole sera communiqué aux parents et contre signé par les parents et les élèves avant réouverture du Lycée.
Mme OWUSU	<b>II Protocole sanitaire : observations</b> <b>Point 3- Port du masque :</b> “dans certaines écoles les enfants possèdent un tour du cou avec une pochette qui permet de ne pas laisser trainer les masques”
Proviseur	Pour le moment ce sont les grands qui sont concernés. Ils peuvent gérer l'utilisation de leur masque.
Mme COLES	<b>Point 4. Circulation au sein et à proximité du LFA</b> Précise qu'il faut s'attacher à ce que les élèves ne stagnent pas aux abords du Lycée.
Mme OCRAN	<b>Point 5. Présence dans l'établissement et modalités d'organisation du travail</b> S'interroge sur la pertinence de la sortie des élèves durant la journée ?
Proviseur	Les élèves de 1 <sup>ère</sup> et Terminale peuvent avoir parfois 1h à 2h de temps libre entre les cours. Les infrastructures du Lycée ne sont pas assez bien équipées pour accueillir et retenir tous les élèves au sein de l'établissement.
Mme PIAROU	Serait-il possible alors de refonder les emplois du temps pour concentrer les cours?
Proviseur	Ce n'est pas envisageable car les élèves ont des enseignements de spécialités choisis à la carte qui ne sont pas suivis par tous les élèves, ce qui impose des emplois du temps personnalisés.
Mme HELLMANN	A partir du mois d'octobre, s'il y a réouverture du Lycée, les enseignants feront ils cours en même temps en présentiel et en distanciel ?
Proviseur	C'est exact. Il y aura maintien des enseignements en distanciel pour les classes qui ne pourront pas reprendre en présentiel.
M.SALOMON	<b>III – Organisation des pauses méridiennes et récréations</b> Les élèves déjeuneront à la cantine. Ont-ils à disposition du gel et des éviers suffisants pour se désinfecter les mains ?
Proviseur	Il y aura des distributeurs de gel hydro alcoolique et éviers avec savon



**aeefe**  
Agence  
enseignement français  
à l'étranger

Mme COLES	Au besoin des gels seront déposés sur les tables de cantine. <b>V – Protocole d'isolement des personnes présentant des symptômes</b> S'il y a un cas avéré, la classe sera-t-elle fermée ?
Proviseur	Tous les cas contacts doivent être testés et observer la quatorzaine à domicile. La classe sera fermée le temps nécessaire.
Mme COLES	A-t-on connaissance de parents refusant d'envoyer leur enfant à l'école ?
Proviseur	Effectivement, certains parents peuvent craindre pour leur enfant. L'enfant n'est pas en cours : 2 cas de figure S'il est avéré que l'enfant doit rester à la maison : cours transmis Si l'enfant n'est pas en cours par choix des parents, nous ne sommes pas tenus à cette transmission.
Mme OWUSU	Qui va « apprécier » les raisons pour lesquelles l'enfant doit rester à la maison ?
Proviseur	Nous serons vigilant à permettre aux élèves de recevoir leurs cours dès lors que des problèmes de santé seront connus ou si l'enfant est resté hors du Ghana par cas de force majeure.
Mme OCRAN	Remercie le Proviseur pour l'élaboration de ce protocole ainsi que toutes les personnes ayant participé à ce travail.
M. KAPOOR	Rappelle que l'utilisation seule de la visière n'est pas un moyen de protection assez efficace. Seul le masque protège.
Proviseur	Certains enseignants disent qu'il leur est impossible d'enseigner avec le masque porté pendant toute la durée des cours. La question est posée au National Inspectorate Board dont on attend la réponse d'ici peu.  Séance levée à 16h30

Secrétaire

  
Sylvie BOURGET

Proviseur  
  
DAVID BALLIEU